

duit une chair molle ; les chevaux suent facilement et ne sont pas en état de supporter un travail pénible. En trop grande quantité, il peut occasionner de dangeureuses indigestions. Le son contient un peu de farine qui augmente sa valeur, les procédés perfectionnés de mouture et de blutage ne lui en laissent qu'une bien petite quantité. Le son convient pour être mêlé à d'autres aliments échauffants. Il est très-bon de donner aux chevaux nourris de foin et d'avoine, une ou deux fois par semaine, un repas de son, humecté avec de l'eau tiède en hiver. De même, quand les chevaux rentrent après une course pénible, qu'ils sont altérés, et qu'on ne veut pas les laisser boire de suite, une ou deux pintes de son, trempé d'eau froide en été, chaude en hiver, leur font grand bien, et les disposent à manger le foin et l'avoine avant de boire.

Lorsque les chevaux rentrent échauffés et la bouche pleine de poussière, une très-bonne méthode est de leur présenter un seau à moitié ou au tiers rempli d'eau. Lorsque le cheval allonge la tête dans le seau, on le relève par un mouvement précipité et on le rabaisse et l'éloigne aussitôt. De cette manière, la bouche et les naseaux sont plongés dans l'eau, sans que le cheval ait le temps de boire. On éponge ensuite les yeux et toute la partie inférieure de la tête, puis on peut lui donner une petite portion de son mouillé.

Pour les chevaux malades et à la diète on prépare de l'eau blanche en pressant entre les mains du son mouillé, qu'on peut donner à un autre cheval et dont le malade n'a que la farine qu'il contenait. Aux jeunes chevaux qui ne sont pas encore habitués à l'avoine, on donne une partie de leur ration en son. Une jointée de son est encore très-bonne pour corriger de mauvaise eau. Les chevaux habitués à de bonne eau, ou à une certaine eau, boivent souvent mal lorsqu'ils sont dehors ; des eaux de puits rudes et froides peuvent occasionner des coliques.

Dans une écurie bien tenue, où les chevaux sont traités avec intelligence et avec amour, il doit toujours y avoir du son et de la farine. Lorsque, après une journée pénible, les chevaux ont gagné un supplément de nourriture, il est très-bon de leur donner dans un seau d'eau deux livres et demie de farine. De la farine d'orge ou des recoups de blé conviennent très-bien pour cela.

70 Des racines.—Il y a des parties de l'Allemagne où, en hiver, les chevaux sont nourris de betteraves ; en Alsace, on les nourrit de navets. Ces racines sont saines pour les chevaux, mais je crois qu'il vaut mieux les faire consommer aux bêtes à cornes. Les chevaux ainsi nourris sont mous ; un

cheval de navets, pour dire un cheval sans vigueur, est devenu proverbial.

Les carottes sont une bonne nourriture pour les chevaux, elles ne leur donnent pas la vigueur que procure l'avoine, mais des chevaux nourris de carottes et de foin peuvent autant travailler que ceux qui sont nourris de trèfle vert en été.

Les carottes sont très-saines et tous les animaux les mangent avec avidité, mais elles sont peu nourrissantes. Un cheval en mange jusqu'à 62 livres dans un jour. Selon M. Boussingault, il faut 10 livres de carottes pour l'équivalent de 2 1/2 livres de bon foin.

On peut aussi nourrir les chevaux avec les *topinambours*. J'indique plus loin la valeur comparative de ces racines, elle pourra servir de règle pour la quantité à donner aux chevaux. Les racines doivent être proprement lavées et coupées, aux coupe-racines, autant que possible immédiatement avant le repas. On peut y mêler des balles de blé, ou des siliques de colza ou du son.

A continuer.

Marché de Beauharnois.

Liste des articles qui ont subi des changements dans les prix de ce marché depuis notre dernière publication.

Grains, blé minot 88 à 90c; Pois do 50c; Lin do 1.30 Avoine 40 lbs, 33 35c Viande, bœuf la lb 8 à 10; Mouton do 10; Lard frais 100 lbs 7.00 à 7.50; do la lb 10 à 12. Volailles, Dindes couple 1.00 1.20; Poules 40 à 50c, Poulets 25 à 30c. Légumes, Patates minot 38 à 35c; Oignons do 70 à 80c; Choux pomme 10c; Céleri pied 6c. Laiterie, Beurre frais la lb 20c; do salé 18c; Fromage do 13c. Fruits, pommes le quart 2.50 à 3.00. Œufs, la doz. 18 à 19c; Miel do 10c; Saindoux do 17c; Suif do 10c; Laine do 3c. Bois, Erable par corde 5.00 5.5; Merisier do 4.00 à 4.50; Hêtre 3 50 à 4.0; Bois franc mêlé 3 50; Do moux 2.50 à 2 80; Epineux rouge 3.25 à 3.5; Charbon, 2000 lbs 8.00. Fourrages, mil 8.50 à 9.00; Trèfle 7.00; Paille d'avoine 2.50; Do de blé 2.00.

Marché de St. Hyacinthe.

Liste des articles qui ont subi des changements dans les prix de ce marché, depuis notre dernière publication.

Farine en quart.—Superfine extra, \$7.50 à 7.75; Superfine No. 1, 6.50; Do forte 2, 5.75 à 6.00; Recoups [gru] 1.60 à 1.70; Son 100 lbs, 1.10 à 1.20; Farine de blé par 100 lbs, 3.01 à 3.20; Grain, Blé par minot 1.50; Pois 80c; Orge 50c; Sarrasin 60c; Blé d'Inde 60 à 65c; Lin 1.02; avoine 82 lbs, 80c; Bœuf No. 1, par 100 lbs, 7.00; do no. 2, 6.00; do no. 3, 5.00; do la lb 6 à 7c; Mouton do 6c; Agneau quartier 60c; Lard frais par 100 lbs, 7.5; 8.00; do la lb 8 à 10c; do salé 100 lbs, 8.00 à 9.00; do la lb 10 à 12c. Volailles, Dindes par couple 1.20 à 1.40; Cies do 1.00; Canards do 60c; Poules do 40c; Poulets do 25 à 30c; Pigeon de 15c. Gibier, Perdrix do 40c; Lièvres do 50c. Poisson, Morue sèche la lb. 4c; do fraîche 6c; Mackinongé do 8c; saumon do 8c; Truite do 8c; Anguille fraîche couple 30 à 40c; Doré paquet, 30 à 40c. Patates minot 50c; Oignons do 1c; Carottes do 40c; Be teraves do 40c; Navets do 40c; Chouxdo Sibam do 5 c; Choux pomme 10 à 12c; Céleri pied 10 à 12c. Beurre frais la lb 20c; do salé 18c; Pommes quart 2.25 à 2.50. Œufs la doz. 20c; Sucre d'érable la lb 10c; miel do 10c; Saindoux do 18 à 20c; Suif do 10c; Laine 30 à 4 c. Bot, Erable par corde 5.00; Merisier 4.00; Hêtre 4.75; Bois franc mêlé 3.50; Do moux 2.75; Epineux rouge 3.00. Bestiaux, Vache lait 20.00 à 30.00; do Extra 30.00 à 40.00; Agneaux 2.50 à 3.00; Cochons en vie 100 lbs 5.00 à 6.00; Peau de bœuf la lb 7c; Veaux do 10c; Mouton avec la laine pièce 80c. Fourrage, mil 9.00 à 11.00; Trèfle 7.00 à 8.00; Paille d'avoine 2.25; Do de blé 2.00.

Departement des Donanes.

OTTAWA 20 Octobre 1871.
L'escoupe autorisée sur les Envois Américains jusqu'à avis contraire, est de 13 par cent.
R. S. M. BUCHETTE,
Commissaire des Donanes.

LIBRAIRIE MUSICALE

PETERS

Composée de Quinze Volumes de Morceaux choisis pour Piano.

COLLECTION VOCALE.

SHINING LIGHTS—Un magnifique choix de Musique Sacrée.
HEARTH AND HOME, FIRESIDE, ECHOES, AND SWEET SOUNDS—Trois Volumes de Chants faciles de Webster, Persley, &c.
FEUILLE D'OR—Volumes I et II. Deux Volumes avec tous les Chants de Will. S. Hay.
PRICELESS GEMS—Splendide collection de Ballades par Wallace, Thomas Keller, &c., &c.
Collection Instrumentale
FAIRLY FINGERS MAGIC CIRCLE AND YOUNG PIANIST—Trois Volumes de Morceaux faciles pour les commençants.
PEARL DROPS AND MUSICAL RECREATIONS—Musique de Danse. Deux collections sans difficultés.
PLEASANTS MEMOIRS—Une collection de morceaux choisis de Wyman, Mack, Dressler &c.
GOLDEN CHIMES—Une collection de musique brillante de Charles Kinkel.
BRILLIANTS GEMS—Une collection de morceaux de Vialbré, Allard, Pachet, Kinkel, &c.

Prix, \$2.50 le volume élégamment relié en toile et doré sur tranche. \$2 reliure simple. 1.75 broché.

S'adresser à

J. L. PETERS,

309, Broadway, New-York

Nous appelons particulièrement l'attention sur notre collection "THE OPERA AT HOME," qui renferme une magnifique collection de plus de cent magnifiques Chants d'Opéra. Prix du commerce \$4.
27 Octobre 1871.—227

AVIS A CEUX QUI SOUFFRONT

Le Remède du Père Bruho

Un Anti-Douleur Universel.



En vente chez tous les Pharmaciens, et chez les propriétaires PICAULT & FILS, Pharmaciens-Chimistes,

75, Rue Notre-Dame, coin de la Rue Bonsecours
1er. Juin 1871.—ak

COCHONS BERKSHIRES & SUFFOLKS

PUR SANG,

A vendre

LOUIS BEAUBIEN,

8 nov.—ak

Montréal

VINAIGRE

Comment on le fait avec du Cidre, du Vin ou Sorgho, ghum en 10 heures sans faire usage de drogues.
Pour les circulaires, s'adresser à F. J. SAGE, Manufacturier de Vinaigre. Cromwell, Ct.
27 Octobre 1871.—15 tm

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

QUEBEC, 16 Octobre 1871.

Il est donné avis que, conformément à la 50^e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill prévu doit être présentée, le, ou avant le VINGT-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblée Législative.

Québec, 16 Octobre 1871.—14